

## Décrocheurs de portraits de Macron: deux mondes s'affrontent au tribunal de Bourg-en-Bresse

PAR CHRISTOPHE GUEUGNEAU  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 29 MAI 2019



Les six prévenus à leur arrivée devant le tribunal de Bourg-en-Bresse. © CG

Six personnes étaient jugées mardi pour le décrochage d'un portrait du président, début mars, dans une petite mairie de l'Ain. Elles plaident l'urgence écologique qui les a poussées à agir pour obtenir enfin de l'État des actes concrets. Le procureur, lui, ne voit que des délinquants qui veulent imposer leurs idées, lesquelles ne sont pourtant pas partagées par tous.

« *Pas de photo, vous m'effacerez cette photo, c'est interdit, tout comme il est interdit de manger ici.* » Le président du tribunal correctionnel n'est pas encore entré dans la salle d'audience, mais le procureur fait déjà la police. Un avocat passe dans les rangs et s'adresse aux soutiens venus en nombre : « *Le procureur est sévère, donc pas de bouffe ou de portable pendant toute l'audience.* » Tout au fond, contre le mur, une autre procureure, en tenue civile, se tourne vers son voisin : « *On est vraiment les mal-aimés.* »

Il est environ 13 h 30 ce mardi 28 mai et l'une des grandes salles du tribunal de Bourg-en-Bresse est presque pleine. Dans quelques minutes, six prévenus devront répondre du décrochage, le 2 mars dernier, du portrait d'Emmanuel Macron dans la salle du conseil de la mairie de Jassans-Riottier, dans l'Ain. Ils sont poursuivis pour vol en réunion et par ruse et, pour cinq d'entre eux, refus de se soumettre à un prélèvement ADN. Et risquent jusqu'à dix ans de prison.

Une demi-heure plus tôt, les mêmes prévenus sont arrivés sous les vivats devant le tribunal. Plusieurs centaines de personnes criaient : « *Nous sommes tous des décrocheurs.* » Corinne Morel Darleux, élue Parti de gauche (PG) au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore David Cormand, secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), ont pris la parole en défense des militants.

C'est le premier procès depuis le lancement, au début de l'année, de la campagne de décrochages du portrait du président de la République. Neuf autres sont d'ores et déjà prévus. Mais d'autres encore pourraient s'ajouter : ce même mardi, pas moins de 13 actions de décrochage ont été organisées. En tout, 53 portraits présidentiels ont ainsi été « réquisitionnés ». À travers la France, 48 personnes ont été placées en garde à vue et 38 perquisitions ont été menées. Dans les mairies, les photos présidentielles tremblent dans leur cadre.

Les six prévenus du jour n'ont pas des profils de délinquant : Nicolas Guerrini, 51 ans, divorcé, trois enfants « *très fiers de leur papa* » et un projet d'ouverture de restaurant à la rentrée ; Hélène Lacroix-Baudrion, célibataire, enseignante en mathématiques ; Philippe Muraille, retraité de la brigade régionale foncière ; Jean-Marie Roche, maraîcher bio ; Anne-Sophie Trujillo-Gauchez, mariée, trois grands enfants, conseille les ONG ; enfin, Vincent Versluys, cadre à la SNCF. Tous font partie du mouvement Alternatiba-ANV-COP21 (ANV, acronyme d'action non violente).



Le comité d'accueil pour les prévenus au tribunal de Bourg-en-Bresse. © CG

En face, le procureur bien sûr, mais aussi le maire de Jassans-Riottier, Jean-Pierre Reverchon. Il n'était pas là au moment du « vol ». Il ne demande pas d'argent.

Mais se fait fort de représenter la secrétaire de mairie présente au moment des faits, très « *choquée* », selon lui.

L'audience est à peine ouverte qu'une première passe d'armes oppose le procureur aux avocats des prévenus, M<sup>es</sup> Thomas Fourrey, Christelle Mercier et Sophie Pochard. Ces derniers escomptent faire témoigner Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France, Wolfgang Cramer, chercheur au CNRS, également membre du Giec, et Frédi Meignan, président de Mountain Wilderness France, association nationale de protection de la montagne.

Mais le procureur estime que ces trois témoins n'apportent en rien un éclairage sur les faits ou la personnalité des prévenus et demande le rejet des témoignages. M<sup>e</sup> Thomas Fourrey estime au contraire qu'en tant que « *sachants* », ils pourraient éclairer la demande de relaxe. « *Des sachants ou des témoins ?* », interroge le président. « *Des sachants témoins* », répond l'avocat. Après quelques minutes, la décision tombe : Cramer, Julliard et Meignan ont fait le voyage pour rien.

Le président du tribunal n'est pas dénué d'humour. Même si l'on ne sait pas toujours s'il est volontaire. Comme lorsqu'il s'adresse à Nicolas Guerrini : « *Comment vous est venue l'idée de voler une photo ? Voler un portrait pour sauver l'humanité ?* » Le prévenu explique qu'il s'agit de « *se faire entendre* » en attendant que l'État prenne de justes mesures face à l'urgence climatique, ajoutant : « *On a plutôt tapé juste.* »

Le maire de Jassans-Riottier intervient pour s'étonner du choix de sa commune alors qu'il fait déjà beaucoup pour l'environnement. « *Votre mairie a été choisie un peu au hasard, explique Guerrini. On l'a trouvée trop mignonne.* »

Au tour du procureur, pour sa première intervention sur les faits. L'occasion de développer la thèse, qu'il ne lâchera pas, d'une action « *concertée* » d'une obscure organisation à but hautement politique. « *Comment expliquez-vous qu'il y ait eu plusieurs actions partout en France ? Elle est menée par*

*qui, cette campagne ?* » lance le représentant de l'État. « *ANV-COP21, on communique suffisamment là-dessus de manière transparente* », répond Guerrini.

Au tour d'Hélène Lacroix-Baudrion. Celle-ci explique qu'il s'agit d'une action « *symbolique* ». Un décrochage de photo pour « *montrer que l'État décrochait de ses engagements* ». Interrogée sur son refus de prélèvement ADN, elle hésite, visiblement peu à l'aise : « *Je ne me sens pas délinquante, même si je comprends que la justice, en termes juridiques, parle de vol. Mais pour nous, c'est symbolique, on a sorti le portrait par exemple récemment lors d'un rassemblement pour les coquelicots [un appel à en finir avec les pesticides – ndlr].* »

Le procureur revient à la charge : « *Vous avez tous fait valoir votre droit au silence, ça laisse penser que vous vous êtes tous mis d'accord, est-ce le cas ?* » Retour sur des consignes, une organisation. Hélène Lacroix-Baudrion confirme : « *On s'est tous mis d'accord.* » « *Des consignes, donc, vous confirmez* », réplique le procureur. « *Non ce n'étaient pas des consignes* », répond la prévenue.

Philippe Muraille est appelé à la barre. Il explique que l'idée des décrochages est née de L'Affaire du siècle (*lire **notre article ici***), ce recours contre l'État pour non-respect de ses engagements climatiques lancé par quatre ONG. Le président monte en gamme, estimant que décrocher le portrait présidentiel, c'est une « *atteinte un peu à l'autorité de l'État* ». Muraille reconnaît avoir touché à un symbole « *fort* », mais estime que l'inaction est aussi un symbole fort : « *Entre les deux, y a pas photo.* »

On paraît entrer dans le vif du sujet. Le président : « *Ça me fait penser que c'est quelque chose qui a à voir avec l'anarchie. Est-ce que vous pensez que ça a à voir avec le changement climatique ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait plutôt un pouvoir fort ? Est-ce que affaiblir l'autorité publique, ça aide ?* » Le prévenu ne se démonte pas : « *J'ose espérer que l'autorité publique ne se résume pas à une photo dans une salle de mairie.* »

### « Si on élit des gens pour rien, c'est l'anarchie ! »

Anne-Sophie Trujillo-Gauchez s'explique quant à elle sur l'action elle-même. Selon Jean-Pierre Reverchon, le maire de Jassans-Riottier, la secrétaire de mairie aurait été « *choquée* », même si ce n'est pas ce qu'elle a déclaré aux enquêteurs. Le procureur : « *Vous pouvez comprendre que cette dame a eu peur ?* » La prévenue : « *C'est pour cette raison qu'on a des anges gardiens* », des militants chargés de rassurer les personnes extérieures à l'action, de leur expliquer le but et d'insister sur le fait qu'il s'agit d'une action non violente.

Le président donne ensuite sa vision de la désobéissance civile. Pour lui, il doit s'agir d'un refus, pas d'un vol. « *On récuse le terme de vol, on les rendra les photos.* » « *Vous y mettez des conditions, donc vous n'allez pas les rendre* », réplique le président, qui semble soudain faire peu confiance au gouvernement pour agir. Trujillo : « *Mais je crois en la politique ! Si on élit des gens pour rien, c'est l'anarchie !* »

Au tour de Jean-Marie Roche. Le jeune maraîcher se lance sur le fond : « *J'ai l'impression que les gens ne saisissent pas ce qui nous arrive. Les scientifiques du Giec expliquent dans leurs dernières prévisions que c'est + 5 degrés à l'échéance de 2100. Cela entraînerait une réduction de la population à 1 milliard de personnes. C'est ça qui me choque.* »

Vincent Versluys, cadre supérieur à la SNCF, à présent. Tombé malade en 2016, il s'intéresse au changement climatique. « *Je me suis dit, toi, tu es de la génération responsable, donc tu dois agir. J'étais très choqué, je ne savais pas quoi faire.* » Il explique exercer des « *métiers sérieux* » : responsable des achats, audit. « *Quand on fait un audit, on regarde les risques encourus et on essaye d'en diminuer les conséquences. Aujourd'hui, on sait ce qui nous attend, on sait les causes, on sait ce qu'il faut faire et en plus, on prend des engagements. Mais quand on fait pas les choses, ça me révolte.* »

L'audition du maire, partie civile, donne lieu à un drôle d'échange avec le président. Le maire demande qu'on lui rende son portrait.

Le président : « *Vous avez remplacé ce portrait ?* »

Le maire : « *Non, je n'ai pas obligation d'en racheter un. Il y a un vide.* »

Le président : « *Pas question pour vous d'en racheter un ?* »

Le maire : « *Ça n'aurait pas de sens. Il faut que ces gens changent de méthode.* »

M<sup>e</sup> Thomas Forrey : « *Avoir un portrait du président en mairie, c'est une coutume, pas une obligation.* »

Le maire : « *J'avais la notion d'une obligation.* »

Le président : « *Quel est le premier portrait que la mairie ait gardé ?* »

Le maire : « *Celui de De Gaulle...* »

Le procureur requiert. Il cherche d'abord à faire comprendre, d'une façon alambiquée, ce qui le pousse à croire qu'il s'agit d'une vaste organisation concertée, expliquant qu'une amie l'a appelé à midi pour lui dire qu'une manifestation avait lieu aujourd'hui à Bourg-en-Bresse à cause d'une histoire de vol de tableau. « *Après avoir raccroché, je me suis dit, ils sont sacrément forts* », lance-t-il, faisant mine de n'être pas au courant de la campagne lancée plusieurs mois plus tôt.

Cette campagne, publique, revendiquée, devient dans sa bouche un plan « *fortement concerté, préparé sur le plan national, par une organisation que je ne peux pas nommer car je ne la connais pas, avec un même mode opératoire, dans le but de faire parler de leurs convictions* ». Sourires dans la salle.

Mais « *convictions* » a pour le procureur un sens particulier. Selon lui, pour plaider, comme comptent le faire les trois avocats, sur l'état de nécessité, il faudrait démontrer que l'action relève de l'intérêt supérieur. Or, explique-t-il, l'intérêt supérieur – c'est la jurisprudence – s'apprécie de façon objective, et doit « *être perçu comme tel par tous* ». Tel n'est pas le cas ici, insiste le procureur, qui cite Trump comme personne pensant autrement et oubliant un peu vite qu'il a refusé trois heures plus tôt la présence de trois témoins qui auraient pu largement décrire le consensus scientifique autour du péril climatique.

Il demande *in fine* 2 000 euros d'amende pour cinq des prévenus : 1 000 euros pour le vol avec ruse en réunion et 1 000 euros pour le refus de prélèvement ADN, et 1 000 euros d'amende pour le sixième – vol avec ruse en réunion.

M<sup>e</sup> Sophie Pochard prend la parole la première pour la défense et cite deux dates à retenir : le 15 mai, jour du dépassement – quand la France a déjà consommé plus de ressources que la Terre ne peut en reproduire chaque année – et le 1<sup>er</sup> mai, lorsque le parlement britannique a déclaré l'état d'urgence climatique. Elle demande ensuite la relaxe pour le refus de prélèvement ADN, s'appuyant sur la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur ce sujet.

M<sup>e</sup> Christelle Mercier tente quant à elle de démontrer que l'état de nécessité est bien constitué. Les décrochages ont été faits après que d'autres actions, légales, ont été menées sans succès ; l'état de la

science est clair sur le sujet, le consensus est atteint ; enfin, l'action est proportionnelle : « *L'intérêt sacrifié, qui est le portrait du président de la République, est à mettre en face d'un autre intérêt qu'on tente de sauvegarder, qui est la planète.* »

M<sup>e</sup> Thomas Fourrey synthétise le tout dans la plaidoirie la plus politique des trois. Ses clients sont des gens raisonnables, des gens angoissés par la crise climatique qui n'ont pu que constater qu'après les « *cris de victoire de l'Accord de Paris, en 2015* », rien n'a été fait concrètement. Un « *formidable espoir déçu, trahi, il n'y a pas d'autres mots* ». Il demande la relaxe.

Le délibéré est attendu le 12 juin prochain. « *Enfin, je vais essayer* », explique le président. Sinon, il faudra attendre un mois supplémentaire. En attendant, la campagne de décrochage va battre son plein. L'ANV-COP21 a récemment annoncé publiquement vouloir avoir décroché 125 portraits avant le sommet du G7, qui aura lieu fin août à Biarritz.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.